



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-75-PT
Date : 9 février 2012
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Devant : M. le Juge Guy Delvoie, Juge de la mise en état

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 9 février 2012

LE PROCUREUR

c/

GORAN HADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER

Le Bureau du Procureur :
M. Douglas Stringer

Les Conseils de Goran Hadžić :
M. Zoran Živanović
M. Christopher Gosnell

Nous, Guy Delvoie, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal ») et juge de la mise en état en l'espèce,

EN VERTU des articles 54, 65 *bis* A) et 65 *ter* D) iv) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

ORDONNONS que:

1. une réunion organisée en application de l'article 65 *ter* du Règlement se tiendra le jeudi 7 juin 2012, à 14 heures, dans la salle M177 ;
2. une conférence de mise en état se tiendra le jeudi 14 juin 2012, à 14 h 30 (salle d'audience à déterminer) ;
3. une réunion organisée en application de l'article 65 *ter* se tiendra le jeudi 6 septembre 2012, à 14 heures, dans la salle M177 ;
4. une conférence de mise en état se tiendra le jeudi 13 septembre 2012, à 14 h 30 (salle d'audience à déterminer).

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 9 février 2012
La Haye (Pays-Bas)

Le Juge de la mise en état

/signé/

Guy Delvoie

[Sceau du Tribunal]